

Image not found or type unknown



## Demande de regroupement familial pour une marocaine

Par **zara**, le **14/03/2008** à **16:02**

bonjour,

suis une jeune femme marocaine ayant carte sejour espagnole et mariée avec un marocain ayant carte sejour francaise de 10 ans, je me suis mariée avec lui au maroc en 29 juillet 2004 alors que son divorce avec une francaise n a pas ete encore déclaré il a eu son divorce apres 2 mois le mois d octobre , mnt grace a ma carte sejour espagnole je vie avec lui et suis enciente de 8 mois on veut déposer le regroupement familial apres l accouchement mais comme ils nous ont demandé l acte de naissance et l acte de mariage en copie integrale ils vont voir que le mariage a été fait avant le divorce.

ma question est ce que ca va nous poser un probleme pour obtenir la carte de sejour francaise ? pour l instant on a rien encore fait on veut savoir le resultat avant pour eviter un refus et les long demarches de recours. et si ca nous poser un probleme a votre avis que dois-je faire ?

merci de me repondre.